



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-243

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Marie BACH.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Soraya LAUGARO, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
HABITAT - Action Cœur de Ville - PIG renforcé - avenant n°1 de la convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage SPL Perpignan Méditerranée

Mme Marion BRAVO expose :

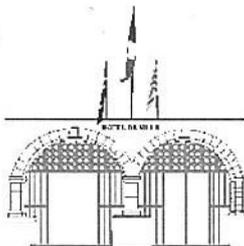
Mes chers collègues,

Dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville signée le 8 octobre 2018, la Ville de Perpignan a décidé de poursuivre la réhabilitation de l'habitat ancien dans le centre-ville et ses faubourgs (Bas Vernet, Saint Assisclé, Saint Martin et Las Cobas/mermoz) en intensifiant les aides financières apportées.

Pour ce faire, la Ville de Perpignan a confié par délibération en date du 17 décembre 2020 à la Société SPL Perpignan Méditerranée, la mission de l'assister pour l'instruction des dossiers de demande de subventions dans le cadre de la rénovation de l'habitat dans les quatre faubourgs.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU) relatif au quartier de la gare prenant fin à compter du 18 septembre 2022, la Ville de perpignan souhaite maintenir sa politique de réhabilitation de l'habitat privé. C'est pourquoi, il est essentiel d'élargir le périmètre des 4 faubourgs existants en intégrant le faubourg du quartier de la gare dans le cadre du Programme d'Intérêt Général renforcé (PIG Habiter Mieux).

De plus, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et conformément à l'avenant de clôture en date du 18 juillet 2019, il s'agit



pour la Ville de Perpignan de poursuivre la politique d'acquisition et de réhabilitation d'immeubles très dégradés identifiés en opération de restauration immobilière sous déclaration d'utilité publique.

Ainsi, la Ville de Perpignan a décidé d'intégrer ce nouveau périmètre du faubourg de la gare aux quatre faubourgs mentionnés ci-dessus par avenant au contrat initial d'assistance à maîtrise d'ouvrage. De fait, une cohérence d'instruction de l'ensemble des demandes de subventions pourra être garantie.

La mission confiée à la Société et la rémunération de la part variable restent inchangées. La société SPL a à charge de suivre les dossiers jusqu'à réception des travaux subventionnés et paiement de la subvention, même si celui-ci dépasse le terme de ladite convention.

Considérant les objectifs en matière d'habitat du programme « Action Cœur de Ville » 2020/2025,

Considérant le règlement des aides Habitat en centre-ville et sur les faubourgs, approuvé le 24 septembre 2020 sera modifié afin d'intégrer le cinquième faubourg de la gare,

Considérant la délibération du 26/06/2019 relative à la participation de la Ville au PIG « Habiter Mieux », complétée par le règlement susvisé,

Considérant la nécessité d'intégrer ce cinquième faubourg Gare à la convention avec la SPL Perpignan Méditerranée pour l'instruction des dossiers d'aides de la Ville sur les secteurs du PIG renforcé.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver l'avenant n°1 au contrat à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage fixant les conditions particulières d'intervention de la SPL Perpignan Méditerranée pour la collectivité actionnaire, Ville de Perpignan, dans le cadre de l'instruction de demandes de subventions pour la rénovation de l'habitat annexé à la présente ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220322-162150-DE-1-1

Accusé reçu le :

Affiché le : - 4 OCT. 2022

Mme Marion BRAVO, Pour le Maire l'Adjoint délégué

